

## Bases techniques LPP 2020

### Dispositions relatives à la licence

En commandant l'ouvrage « Bases techniques LPP 2020 » (ci-après « ouvrage »), la personne qui commande (ci-après « preneur de licence ») fait à Aon Suisse SA et Libera SA (ci-après désignés conjointement par « donneur de licence ») une demande d'acquisition de l'ouvrage précité. Par l'envoi de l'ouvrage au preneur de licence se réalise un contrat de licence entre les parties soumis aux conditions suivantes:

- I. Les Bases techniques LPP 2020 contiennent des connaissances présentées sous forme de chiffres de base et de probabilités déduites de ces derniers (ci-après « données »). Ces données sont reproduites d'une part sous la forme d'un ouvrage, et sont d'autre part également disponibles sous forme électronique à télécharger.
- II. Une fois réglé le paiement de l'intégralité du prix de la licence, le preneur de licence reçoit le droit intransmissible et non exclusif d'utiliser ces données à ses propres fins. Il est interdit au preneur de licence d'octroyer des sous-licences.
- III. Le prix de la licence dépend du nombre de spécialistes LPP employés ou exerçant leurs activités à titre indépendant auprès du preneur de licence. Est réputée spécialiste LPP toute personne qui effectue régulièrement des calculs actuariels pendant l'exercice de sa profession. Si aucun spécialiste LPP n'exerce ses activités auprès du preneur de licence, mais que ce dernier souhaite néanmoins recevoir cet ouvrage, il est alors tenu de s'acquitter du prix de base prévu pour un spécialiste LPP.  
Le preneur de licence confirme que le nombre de spécialistes LPP indiqué dans la commande correspond à la situation de fait.
- IV. Le donneur de licence est libre de refuser une demande sans autre indication de motifs.
- V. Les données sont exclusivement destinées à leur utilisation par le preneur de licence. Il est interdit au preneur de licence de les rendre accessibles ou de les remettre à des tiers.
- VI. Le donneur de licence garantit que les fichiers mis à disposition avec l'ouvrage sont exempts de « virus d'ordinateurs » connus au moment de la publication de l'ouvrage. Toute autre responsabilité quant à l'ouvrage et aux données est exclue.

- VII. Les projections CMI contenues dans l'ouvrage proviennent d'une version du modèle de projection de la mortalité CMI (CMI Mortality Projections Model), CMI\_2018, modifié pour une utilisation avec des données suisses. La version originale du modèle CMI est produite par Continuous Mortality Investigation Limited, et est utilisée avec sa permission. Le donneur de licence est seul responsable de la préparation des facteurs de variation de la probabilité de décès de type CMI inclus à cet ouvrage. Dans les limites permises par la Loi, Continuous Mortality Investigation Limited et le donneur de licence n'assument aucune responsabilité à l'encontre des utilisateurs des facteurs de variation de la probabilité de décès de type CMI inclus à cet ouvrage.
  
- VIII. Toute responsabilité se rapportant à cet ouvrage ainsi qu'à son utilisation, est exclue. En particulier, le preneur de licence reconnaît expressément que les données ne conviennent pas à servir de base à des décisions ou dispositions quelconques qui pourraient entraîner des répercussions financières, respectivement ne conviennent pas à l'étude de situations de fait quelconques ayant des implications financières. A cet effet, il est toujours nécessaire de faire appel à un spécialiste, qui décidera sur la base de sa propre expérience professionnelle et de ses connaissances techniques.

Lieu/date: .....

**Aon Suisse SA**

**Libera SA**

.....

.....

Noms des signataires

Noms des signataires

.....

.....

**Le preneur de licence**

Lieu/date:

Signatures: .....

Noms des signataires

Nom et adresse: